



Gerson
Ecole Collège Lycée

Paris, le 5 juillet 2010

Objet : organisation des TPE de Première

Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) concernent toutes les classes de première, à raison de deux heures dans l'emploi du temps des élèves de début septembre à fin janvier. Au cours des premières semaines, quelques séances sont organisées pour présenter les TPE aux élèves et aborder avec eux les phases préparatoires nécessaires, l'objectif étant que les groupes soient constitués autour de sujets modestes, réalistes et bien délimités. Du temps est donné aux équipes pédagogiques pour mettre en place une organisation capable de soutenir l'adhésion des élèves sur un véritable travail interdisciplinaire.

De même, la plus grande souplesse a été introduite dans les modalités d'application du dispositif. C'est pourquoi les élèves accompliront une partie de leur travail sur le créneau horaire des heures de TPE en dehors de la présence des professeurs (recherches documentaires, entretiens, visites de musée, etc.) et seront autorisés à quitter l'établissement sur cette plage horaire. Les séances en classe prévues par les professeurs selon un calendrier précis permettront de suivre l'avancement du travail. Les dates de ces rencontres sont indiquées sur le carnet de bord TPE de chaque élève. Sa présence est alors indispensable.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre sincère dévouement.

Les professeurs de TPE

Philippe Person

Pascal Corbin

-----Coupon de retour à remettre au professeur principal-----

Je (nous), soussigné(s) _____ a (avons) pris connaissance de la circulaire relative aux TPE et prends (prenons) bonne note que l'établissement est déchargé de la responsabilité de mon (notre) enfant _____ en classe _____ durant les temps de préparation à l'extérieur de l'établissement, sur le créneau horaire des TPE.

Date :

Signature des parents :